



Enagic Europe GmbH
Succursale France
8-10 avenue Ledru Rollin
75012 Paris - France
RCS Paris: 523 634 392
+33 (0)1 47 07 55 65
france@enagiceu.com

Contrat de distribution spécial Samaritain (Tokurei)

Ce contrat est conclu entre le distributeur potentiel (ci-après le demandeur) et Enagic Europe GmbH, (ci-après Enagic). Celui-ci confirme par le présent contrat, en liaison avec l'achat à terme du produit de la société Enagic par l'intermédiaire de son **parrain**, le distributeur :

M,Mme (nom prénom du **parrain**) : _____

Numéro d'identification (ID Distributeur du **parrain**) : __/__/__/__/__/__/

que le prix d'achat de la machine (nom de la machine) : _____ au prix de (prix de la machine) : _____ € doit être **compensé par la déduction des commissions du demandeur**. Le demandeur **accepte** de ce fait

le montant retenu par Enagic de **soixante-quatre euros (64€)** pour la vente d'une JR11, SD501, Platinum, K8 et Anespa.

Nom et prénom du **demandeur** : _____ Date : __/__/__/__/__/__/

Adresse : _____ Code postal : __/__/__/__/

Ville : _____ Numéro de téléphone : __/__/__/__/__/__/__/ Adresse email : _____

Ces conditions s'appliquent. **MERCI DE LES LIRE ATTENTIVEMENT !**

- (1) Ce contrat spécial (Bon Samaritain, Tokurei) est applicable aux demandeurs incapables d'acheter un produit (que ce soit en espèces, par carte de crédit, chèque ou prêt).
- (2) Le demandeur s'engage, en tant que Distributeur, à vendre et présenter au moins un bon de commande pour un achat en espèces, par carte de crédit, chèque ou par financement d'un futur client. **cet achat ne pourra pas se faire via un autre contrat de distribution spécial Samaritain (Tokurei)**.
- (3) Enagic exige la copie d'une pièce d'identité du demandeur (permis de conduire ou passeport) pour conclure le présent accord.
- (4) Enagic réclame **les signatures du demandeur et de son parrain (le sponsor)**.
- (5) Le présent contrat sera résilié aussitôt la fin du paiement entier par le demandeur.
- (6) Le demandeur ne peut changer de machine pour un modèle inférieur mais peut par contre demander un modèle supérieur.
- (7) Les bonus Points Spéciaux (SP) ne seront pas comptabilisés pour le demandeur tant que le contrat distribution spécial Samaritain (Tokurei) est en vigueur.
- (8) Ayant décidé d'acheter un machine Enagic à l'aide du contrat de distribution spécial Samaritain (tokurei) ci-dessus, le distributeur ne peut changer d'avis et payer d'une autre façon ou pour une autre machine. Il devra d'abord payer la totalité de l'achat de cette manière avant de pouvoir acheter une autre machine.

Signature du demandeur : _____

Signature du parrain (le sponsor) : _____

Paraphe du demandeur :

Paraphe du parrain (le sponsor) :